

Table des matières

INTRODUCTION

A. DISPOSITIONS FINANCIERES ET INSTITUTIONNELLES

- a) Dispositions financières
- b) Dispositions institutionnelles

B. DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE

i) Intégration de l'environnement et du développement

- a) Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)
- b) Observation, analyse systémique et prospective de l'environnement et du développement en Méditerranée
Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB)
- c) Planification et gestion du littoral
Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)
- d) Programme d'aménagement côtier (PAC)

ii) Conservation de la nature, des paysages et des sites

- a) Aires spécialement protégées
Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP)

iii) Evaluation, prévention et élimination de la pollution marine

- a) Activités MED POL
- b) Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence en cas de pollution marine accidentelle (REMPEC)
- c) Activités de télédétection
Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE)
- d) Activités concernant la production propre
Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP)

C. INFORMATION ET PARTICIPATION

D. RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE

Annexes

- Annexe I: Position, au 31 août 1997, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
- Annexe II: Calendrier, au 30 septembre 1997, des réunions organisées dans le cadre du PAM
- Annexe III: Position, au 30 septembre 1997, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

INTRODUCTION

Le présent rapport retrace les progrès accomplis et les problèmes rencontrés lors de la mise en oeuvre de leurs diverses activités par l'Unité de coordination, les Centres d'activités régionales (CAR) et les programmes du PAM, depuis la dernière réunion du Bureau (Palma de Majorquem 9 mai 1997).

A. DISPOSITIONS FINANCIERES ET INSTITUTIONNELLES

a) Dispositions financières

Contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

1. Au 31 décembre 1996, les contributions non versées pour 1996 se montaient à 387.720 dollars E.U. et le total des arriérés de contribution pour les années précédentes atteignait 961.380 dollars E.U. Le montant total des recouvrements effectués en 1996 au titre des années antérieures s'est élevé à 4.952.851 dollars E.U., ce qui témoigne bien de l'amélioration de la situation du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.
2. Au 31 août 1996, le montant des contributions non versées pour 1997 et les années antérieures s'élevaient à 1.314.388 dollars E.U. Il conviendrait donc que la réunion adresse un message urgent aux Parties contractantes en les invitant instamment à accélérer leur procédure de versement de leurs contributions.
3. Un développement important se rapportant à la question soulevée par le représentant de l'UE au cours de la dernière réunion des Points focaux nationaux au sujet des 13% de coûts d'appui au programme appliqués à la contribution volontaire de l'UE est intervenu en juillet 1997 avec l'acceptation par le Siège du PNUÉ de renoncer à ces 13% pour les dépenses imputées sur les recettes correspondant à la contribution volontaire de l'UE. Les fonds ainsi libérés (estimés à environ 63.000 dollars E.U.) seront transférés à diverses activités.
4. Suite aux démarches du Bureau des Parties contractantes et du Secrétariat, la Libye a récemment acquitté une bonne partie de ses arriérés au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (295.405 dollars E.U.).
5. Les crédits approuvés par la Neuvième réunion ordinaire pour couvrir les activités 1996 de l'Unité MED, du MED POL et des CAR se montaient à 2.564.000 dollars E.U. (ainsi répartis: Unité MED: 550.000; - MED POL: 933.000 - PB: 244.000 - PAP: 415.000 - ASP: 233.000 et REMPEC: 199.000). Le montant total des dépenses pour la même année a été de 1.924.000 dollars E.U. (soit Unité MED: 454.000 - MED POL: 585.000 - PB: 191.000 - PAP: 372.000. et REMPEC: 150.000).
6. La position, au 31 août 1997, des contributions au Fonds d'affectation figure à l'annexe I du présent rapport.

b) Dispositions institutionnelles

Personnel du PAM

1. Conformément à la décision de la dernière réunion des Parties contractantes concernant la structure du PAM, le Secrétariat a amorcé le processus tendant à compléter les effectifs du personnel, en consultation avec le Siège du PNUE. Tous les efforts déployés conjointement avec le PNUE pour que le classement des deux postes vacants - celui de Coordonnateur adjoint et celui de Coordonnateur du MED POL - cesse d'être différé, ont finalement donné des résultats. L'avis officiel concernant les deux postes à pourvoir a été publié le 20 juin 1997 et adressé à tous les Points focaux du PAM pour examen et distribution. La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 31 juillet 1997, puis elle a été ensuite reportée au 15 août 1997.
2. En ce qui concerne le poste de Fonctionnaire d'administration/gestion des fonds, un jury officiel constitué de représentants du PNUE et du PAM s'est réuni à Athènes en mars 1997; il a examiné tous les dossiers de candidatures et a formulé une recommandation à l'intention du Coordonnateur. M. François Tissot (de nationalité française) a été sélectionné pour occuper ce poste et il a pris ses fonctions en juin 1997.

Examen de la structure du PAM

3. La réunion du groupe ad hoc sur la structure du PAM, créé par une décision de la dernière réunion des Parties contractantes, s'est tenue à Athènes les 26 et 27 mars 1997. Y ont pris part des représentants de la Croatie, de l'Égypte, de la France, de la Grèce, de l'Italie, de Malte, du Maroc, de Monaco et de l'UE. Elle avait pour but d'examiner la structure optimale de l'Unité MED, du MED POL et des CAR à la lumière de la révision de la Convention et de ses Protocoles, et de formuler des recommandations à la réunion des Parties contractantes, par l'entremise du Bureau et de la réunion des Points focaux nationaux.
4. La réunion a donné lieu à un débat approfondi qui a permis au groupe de cerner des problèmes, des questions, et d'approuver un ensemble de recommandations. Cependant, en raison du temps restreint qui lui était imparti, le groupe n'a pu mener à son terme l'examen de certaines questions, comme le classement des CAR. Il a donc été proposé que le Coordonnateur explore la possibilité de convoquer une deuxième réunion du groupe qui coïnciderait avec la réunion des Points focaux nationaux (Athènes, 7-9 juillet 1997).
5. Au cours de la dernière réunion des Points focaux nationaux du PAM (Athènes, 7-9 juillet 1997), la question a été réexaminée, diverses observations et modifications ont été formulées et insérées dans le texte contenant les recommandations du groupe ad hoc. A l'issue de cet examen, la réunion a recommandé l'adoption par la Dixième réunion ordinaire de ces recommandations figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.129/6.

Etude d'impact sur l'environnement concernant le PAM

1. Le PNUE a participé au développement du PAM et à sa mise en oeuvre dans le cadre de plusieurs projets qui ont exécutés au plan interne ou par des institutions coopérantes et l'organisation d'appui. Le PNUE n'en a pas moins joué un rôle catalyseur. Les Etats riverains ont apporté leur contribution soit directement soit par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, et les

organisations coopérantes et d'appui l'ont fait en espèces ou en nature dans le cadre de projets conjoints.

2. Pour évaluer les incidences de ces projets sur l'environnement et le caractère durable des résultats, une étude d'impact sur l'environnement est actuellement réalisée par le PNUE pour le projet méditerranéen (PAM). Cette étude a pour but de mettre en évidence l'impact du projet sur l'environnement physique et les conditions socio-économiques de la région méditerranéenne. A cette fin, des consultants du PNUE se sont rendus au siège de l'Unité de coordination à Athènes, dans plusieurs pays méditerranéens, aux sièges des Centres d'activités régionales (CAR) du PAM et auprès d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales actives dans la région méditerranéenne.
3. Les résultats de l'étude seront soumis aux Parties contractantes pour examen.

Calendrier des réunions

1. Le calendrier des réunions organisées dans le cadre du PAM en 1997 est reproduit à l'annexe II du présent rapport.

Coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG)

1. Vu l'importance de leur rôle, le statut des ONG au sein du PAM a été renforcé, principalement grâce à leur participation aux réunions du PAM et à leur représentation, sur un pied d'égalité, au sein de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDDD).
2. La coopération PAM/ONG a également été institutionnalisée avec la liste des ONG partenaires du PAM qui a été approuvée par la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, 5-8 juin 1995).
3. Cela étant, les ONG ci-après ont officiellement demandé à être incluses dans cette forme de coopération:

- **ATU-MED (Association Tunisie Méditerranée pour le développement durable), Tunisie**
Président: M. Mohamed Fakhfakh
- **AREA-ED (Association de réflexion, d'échange et d'action pour l'environnement et le développement, Algérie)**
Président: M. Mounir Bencharif
- **CRETES, Belgique**
Directeur: M. Patrick Arnal
- **EcoPeace, Israël**
Secrétaire général: M. Gidon Bromberg
- **EIPA (Institut hellénique d'environnement, dessalement, réutilisation et préservation de l'eau), Grèce**
Président: M. Nick E. Bafitis

- **ASMAPE (Association marocaine pour la protection de l'environnement), Maroc**
Président: M. Bennis Abdelhadi
 - **EOAEN (Groupe des Chambres de commerce pour le développement des îles grecques), Grèce**
Président: M. H. Mihalakis
 - **IEF (International Energy Foundation), Libye**
Président: M. M. A. Muntasser
 - **MED FORUM (Forum de la Méditerranée pour l'environnement et le développement durable), Espagne**
Président: M. Zohir Sekkal
 - **OPSAT (Observatoire de planification du développement durable et d'aménagement du territoire, Université de Salerne), Italie**
Coordonnateur scientifique: M. Francesco Citarella
 - **AEM (Mouvement écologique algérien), Algérie**
Président: M. Zohir Sekkal
 - **AMPN (Association monégasque pour la protection de la nature), Monaco**
Président d'honneur: S.A.S. le Prince Rainier III de Monaco
Président: M. Eugène de Bernardi
4. Lors de sa dernière réunion (Palma de Majorque, 9 mai 1997), le Bureau des Parties contractantes a examiné la coopération PAM/ONG, a pris note de la décision du Secrétariat concernant les nouvelles ONG dont l'inclusion dans la liste du PAM était demandée et a reporté une décision à ce sujet à sa prochaine réunion. En outre, le Bureau a demandé au Secrétariat de procéder à une étude du statut des soixante-deux (62) ONG déjà incluses dans la liste du PAM, pour examen par le Bureau lors de la présente réunion (Sophia Antipolis, 31 octobre 1997).

La réunion du Bureau est invitée à examiner la proposition du Secrétariat et à se prononcer à ce sujet.

Système d'établissement des rapports

1. Ainsi qu'en a décidé la réunion extraordinaire des Parties contractantes (Montpellier, 1er - 4 juillet 1996), le Secrétariat a déjà entamé un processus de mise en place d'un système cohérent d'établissement des rapports par les Parties contractantes qui soit conforme au PAM II et aux dispositions pertinentes de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Un consultant (M. E. Scicluna - Malte) a été recruté pour élaborer l'avant-projet de système d'établissement des rapports.
2. Il est envisagé que la Dixième réunion des Parties contractantes (Tunis, 18-21 novembre 1997) demande au Secrétariat de finaliser la première version de ce système en concertation avec les Parties contractantes et avec l'aide de deux à trois experts, et qu'elle autorise le Bureau à

examiner le projet révisé sur la base des diverses observations qui seront formulées au cours du débat sur ce sujet et à se prononcer en conséquence.

B. DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE

I) Intégration de l'environnement et du développement

a) Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Un rapport d'avancement distinct a été établi par le Coordonnateur pour la troisième réunion de la CMDD (Sophia Antipolis, 28-30 octobre 1997) et retrace les activités de la Commission depuis sa création. Voir document UNEP(OCA)/MED WG. 134/3.

b) Observation, analyse systémique et prospective de l'environnement et du développement en Méditerranée

Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB)

Coopération avec le METAP

1. En étroite association avec les activités préparatoires et les réunions de partenaires de METAP III, il a été demandé au Plan Bleu d'exécuter le projet régional PPM (ou de "contrôle des performances") qui a bénéficié d'un concours financier du METAP.
2. Une partie substantielle de ce programme PPM consistera à élaborer des indicateurs de performance en matière d'environnement à trois niveaux. Un important atelier international sera organisé à Beyrouth du 15 au 17 décembre 1997 où des indicateurs et jalons de performances nationaux et sectoriels seront examinés et des projets préparés.

Observatoires nationaux

3. Pour des raisons internes au Ministère turc de l'environnement le lancement officiel de l'Observatoire turc - TEDO a été ajourné. Il était prévu que les activités afférentes reprendraient en octobre 1997.
4. Albanie: l'identification et le processus préparatoire de l'Observatoire albanais ont été interrompus provisoirement.
5. Liban et Syrie: l'identification et le processus préparatoire ont été récemment amorcés dans l'un et l'autre pays où les Ministres de l'environnement respectifs et des organisations internationales (PNUD et CE) ont fait part d'un vif intérêt. D'importants partenaires nationaux seront associés au processus préparatoire et une étude de faisabilité, avec un document de projet concernant l'appel de fonds, sera prochainement lancée.

Etudes institutionnelles/Profils de pays

6. Un projet de rapport sur le Profil de la France est à l'étude. Il devrait être mené à bien en novembre 1997.
7. Un projet de rapport sur le Profil de l'Algérie a été préparé en avril 1996 par un consultant national. Il devrait être mené à bien en novembre 1997.
8. La préparation des Profils du Liban et de la Syrie a démarré en avril 1997. Les projets de rapport, actuellement établis par des consultants nationaux respectifs, devraient être prêts au cours du dernier trimestre de 1997.

Statistiques et indicateurs

9. Sur la base d'une recherche approfondie engagée dans le cadre du programme Eurostat/Medstat/CE auquel le Plan Bleu a été étroitement associé (en tant que partenaire technique pour les statistiques sur l'environnement) et compte tenu des attentes ainsi suscitées, un important projet régional sur les "statistiques et indicateurs de l'environnement" a été lancé, et 5 équipes nationales méditerranéennes ont été recrutées avec un contrat de deux mois pour travailler de concert avec les Ministères de l'environnement et services nationaux de statistiques respectifs. Ce projet porte notamment sur les responsabilités institutionnelles, l'identification et la collecte de statistiques sur l'environnement, et il comprend une activité de recherche sur un ensemble de 33 indicateurs. Les rapports finals étaient attendus pour octobre 1997.
10. Sur la base d'un rapport analytique sur le sol et le couvert végétal/forestier, des indicateurs pertinents ont été identifiés pour la région méditerranéenne. L'ensemble du projet de rapport sera examiné, avant finalisation, par des experts de pays de la rive Sud.
11. Pour bien "cadrer" les indicateurs et les activités statistiques associées, plusieurs experts internationaux ont eu, les 10 et 11 juillet 1997 dans les locaux du PB à Sophia Antipolis, une réunion avec les gestionnaires de tâches de la CMDD pour le thème "indicateurs du développement durable".
12. Une recherche approfondie sur les informations et données industrielles a été menée par un expert de haut niveau de janvier à mars 1997. Le projet de rapport est en cours d'examen.

Etudes spécifiques

13. Eu égard aux connaissances et compétences techniques qu'il a amassées dans le domaine de l'eau, il a été demandé au Plan Bleu de préparer un rapport récapitulatif destiné à la Conférence euro-méditerranéenne sur l'eau qui s'est tenue à Marseille en novembre 1996. Ce rapport intitulé "L'eau dans la région méditerranéenne", publié en français et en anglais, a été vivement apprécié et a bénéficié d'une large

diffusion (avec une forte demande de la part de la CE). En conséquence, le Plan Bleu sera prochainement invité à élaborer un document similaire pour la prochaine conférence euro-méditerranéenne d'Helsinki sur l'environnement.

14. Pour répondre à une demande des Parties contractantes, le Plan Bleu prépare actuellement une étude/"esquisse" de faisabilité pour l'élaboration d'un "Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée". Un projet est à l'examen et le schéma proposé sera distribué aux participants à la prochaine réunion des Parties contractantes à Tunis.

Commission méditerranéenne du développement durable

15. Au titre d'appui direct du Centre pour quatre des thèmes prioritaires devant être traités à court terme et à moyen terme (gestion de la demande en eau; indicateurs du développement durable; tourisme durable; et gestion du développement urbain et rural), le Plan Bleu a fourni aux gestionnaires de tâches concernés les rapports analytiques préliminaires.
16. Comme la "demande en eau" est une activité à court terme, un rapport plus concerté a été établi, en étroite coopération avec le gestionnaire de tâches tunisien, M. Ennabli, en bénéficiant des compétences techniques de M. J. Margat. Ce rapport, ainsi qu'un rapport analytique établi par Mme D. Vallée, du CAR/PB, ont constitué les contributions majeures à l'atelier international organisé sur ce thème à Fréjus (France), les 12 et 13 septembre 1997, avec l'appui financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du CEDARE. Les résultats de cet atelier seront soumis à la réunion de la CMDD.

Réunions diverses

17. Les experts du Plan Bleu ont pris part à plusieurs ateliers et séminaires autour de la Méditerranée et en Europe sur des sujets liés aux activités du PAM en général et à celles du Plan Bleu en particulier. Priorité a été accordée, autant que possible, aux réunions dont les organisateurs prenaient à leur charge les frais de voyage.

c) Planification et gestion du littoral
Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

Activités du PAP d'ordre général

1. Le CAR/PAP a été engagé par le programme METAP de la Banque mondiale pour effectuer une évaluation des activités de gestion des zones côtières en Méditerranée, afin de recenser les succès et les échecs des activités menées jusqu'ici dans ce domaine et d'en tirer les enseignements correspondants pour les prochaines initiatives régionales. Un groupe d'experts réputés a été choisi pour effectuer l'évaluation, et plusieurs études de cas ont été retenues pour une analyse approfondie. La réunion finale a eu lieu en France en octobre 1996. Le projet de

rapport final sur les initiatives de gestion de zones côtières a été établi. Le document a suscité des observations favorables de la part des experts de la Banque mondiale et il est en cours de mise au point pour être distribué aux pays membres du PAM et du METAP. Les recommandations formulées dans le document seront présentées à la réunion de la CMDD à Sophia Antipolis (octobre 1997) et à la réunion des Parties contractantes à Tunis (novembre 1997).

2. L'atelier sur l'évaluation de la capacité d'accueil (ECA) touristique dans les zones côtières de la Méditerranée s'est tenu à Split en janvier 1997. Les participants ont évalué le projet de Lignes directrices pour cette activité et ils ont examiné les éléments de base des études d'ECA existantes (archipel de Brijuni, Vis, partie centrale-orientale de l'île de Rhodes) et de celles qui sont en cours de préparation (baie de Lalzi, et région de Marsa-Matrouh/Fuka). Ils ont aussi formulé des recommandations pour le suivi des activités du CAR/PAP dans le domaine "Développement du tourisme méditerranée dans le respect de l'environnement". Le document "Directives pour l'évaluation de la capacité d'accueil en matière de tourisme dans les régions littorales méditerranéennes" est en cours de traduction de l'anglais et de préparation pour publication.
3. Le Directeur adjoint du CAR/PAP s'est rendu à Rome (3-5 juin 1997) afin d'y mettre le Point focal italien au courant des actions, des résultats et du programme de travail du CAR/PAP. Il a également rencontré le Point focal italien pour le PAP au Ministère des affaires étrangères ainsi que le membre permanent de la délégation italienne aux réunions du PAM et de la CMDD au Ministère de la protection de l'environnement.
4. Le Directeur adjoint du CAR/PAP a pris part aux réunions d'experts des questions littorales organisées par le Conseil de l'Europe et le PNUE (Strasbourg, 26 - 27 juin 1997, et Helsinki, 15-17 septembre 1997). Ces réunions avaient pour objet d'examiner un modèle de projet de droit littoral et un projet de code de conduite pour le littoral. Le Directeur adjoint a été élu président du comité de rédaction du code de conduite.
5. Le 3 septembre 1997, le Conseil d'administration du CAR/PAP a libéré M. Petar Reic de ses fonctions de Directeur du CAR/PAP, a nommé M. Ivica Trumbic Directeur par intérim et lancé un appel à candidatures pour le poste de Directeur du CAR/PAP.

Gestion des ressources en eau

6. Le Directeur adjoint du CAR/PAP et le Coordonnateur PAP des ressources en eau ont activement participé à la réunion d'experts chargés d'examiner la poursuite de la coopération entre le CAR/PAP et le Centre pour les études sur l'eau (WSC) de Malte, à Split (15 mai 1997). La réunion a évalué l'état actuel et les perspectives de la coopération entre les deux institutions, le PAC "Malte" et le cours de formation à l'application des lignes directrices pour une approche intégrée du développement, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau du littoral.

7. Le CAR/PAP prépare actuellement trois prochaines réunions: 1) un cours de formation à l'application des lignes directrices pour une approche intégrée du développement, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau du littoral (en anglais, Malte, novembre 1997); 2) un cours de formation à l'application de lignes directrices pour l'approche intégrée du développement, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau du littoral (en français, Tunis, décembre 1997); et 3) une réunion d'experts sur l'activité "Ressources en eau" au sein du PAC (Malte, novembre 1997).
8. En coopération avec le Plan Bleu et dans le cadre du programme de la Commission méditerranéenne du développement durable, le CAR/PAP prépare une activité sur la gestion durable de la demande en eau. Son Coordonnateur pour les ressources en eau a activement participé à l'Atelier sur les ressources en eau de Fréjus (septembre 1997).
9. Les Lignes directrices pour l'élaboration d'un plan directeur urbain sont en préparation.

Erosion du sol

10. Plusieurs pays méditerranéens, leurs institutions et leurs experts sont convenus de poursuivre l'activité du PAP sur l'érosion du sol afin d'améliorer leur gestion de ce problème.
11. Les versions finales des documents "Lignes directrices pour la cartographie et la mesure des processus d'érosion causés par la pluie dans les zones côtières de la Méditerranée" et les "Rapports nationaux sur la cartographie et la mesure pilotes des processus d'érosion causés par la pluie dans les zones côtières de la Méditerranée" ont été établies.
12. La version finale du projet de document "Directives pour la mesure des processus d'érosion causés par la pluie dans les zones côtières méditerranéennes" a été établie.
13. Le cours de formation à la cartographie des processus d'érosion dans les zones côtières de la Méditerranée (Murcia, 24 - 27 septembre 1997) a été organisé en coopération avec la FAO et la DGCONA (Espagne). Le cours a été suivi par 19 scientifiques provenant de 9 pays. Il a donné lieu à des préparatifs de projets pilotes sur la cartographie de l'érosion du sol qui devraient être lancés au cours de l'exercice biennal 1998-1999. Ces projets seront également examinés lors du cours de formation organisé à Murcia.

d) Programme d'aménagement côtier (PAC)

Les paragraphes qui suivent récapitulent les principaux progrès accomplis dans les PAC en cours d'exécution dans le cadre du PAM:

1. Le CAR/PAP a établi, en coopération avec la Division de l'eau du PNUE, un document de travail et un mandat pour des lignes directrices sur la gestion intégrée du littoral et du bassin hydrographique de la Méditerranée. La première version de ces lignes directrices devrait être

achevée au cours du premier trimestre 1998.

2. Le CAR/PAP prépare actuellement un cours national de formation à la GIZC, en privilégiant l'utilisation du domaine maritime public (Croatie) et un cours national de formation à l'évaluation de la capacité d'accueil (Syrie). Ces deux cours sont prévus pour décembre 1997.

PAC albanais

Les activités que le CAR/PAP est en train de réaliser au titre de ce PAC sont:

- Etude de gestion des ressources en eau pour les cours fluviaux de l'Erzeni et de l'Ishmi;
 - Etude de la capacité d'accueil touristique de la baie de Lazli;
 - EIE d'un complexe touristique et d'une marina dans la région de Ksamili.
1. Le document "Plan de GIZC de la région de Durrës-Vlorë" a été traduit en albanais. Le CAR/PAP en a diffusé des exemplaires à des experts et décideurs locaux albanais.
 2. Le Plan Bleu a soumis le rapport final aux autorités albanaïses pour qu'elles formulent des observations, puis il l'a remanié et adressé au Comité albanais de protection de l'environnement. Les conclusions des scénarios seront soumises prochainement aux autorités.

PAC de Fuka-Matrouh (Egypte)

1. L'administrateur de programme (hors classe) de l'Unité MED a effectué une mission en Egypte au cours de laquelle il a eu, le 11 mars 1997, une entrevue avec M. M. Fawzi, de l'Agence égyptienne de l'environnement (EEAA), afin d'examiner la situation du PAC de Fuka-Matrouh. Au cours de cette entrevue, l'accent a été mis sur la nécessité d'accélérer la finalisation du projet et la présentation de ses principales conclusions et recommandations aux autorités égyptiennes. A cet effet, il a été proposé de tenir la conférence de présentation finale dans la seconde quinzaine de septembre 1997.
2. Les activités que réalise actuellement le CAR/PAP dans le cadre du PAC de Fuka-Matrouh comprennent:
 - l'évaluation de la capacité d'accueil de la zone de Fuka-Matrouh;
 - le plan de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) de la zone de Fuka-Matrouh;
 - l'évaluation de la stratégie d'environnement (ESE) du plan de GIZC.
3. Le document sur l'évaluation du sol a été établi, et l'étude sur la dégradation du sol et la désertification de la zone de Fuka-Matrouh menée à bonne fin.
4. Le CAR/PAP a effectué une première mission concernant la GIZC et une deuxième mission concernant l'ECA à Alexandrie et à Marsa-Matrouh, du 16 au 23 mai 1997. Ces missions avaient pour objectifs de poursuivre les travaux sur l'étude d'ECA touristique, d'organiser une brève introduction

à l'élaboration de l'étude concernant la stratégie de GIZC, d'esquisser la stratégie et de définir les parties prenantes au processus de GIZC. Les activités du projet dans l'intervalle compris entre les missions (juin-août) ont été axées sur l'établissement des rapports par les membres de l'équipe nationale. Ces activités intermissions ont été achevées à la fin septembre, ce qui devait permettre aux experts du CAR/PAP d'élaborer le projet final du document sur l'ECA et le projet de stratégie de GIZC dans le courant octobre 1997, et, en retour, rendre possible une nouvelle mission sur la GIZC à la mi-novembre 1997.

5. Les activités du CAR/TDE prévues au titre de ce PAC peuvent être considérées comme achevées (février 1997). Le document final intitulé "Evaluation des ressources naturelles et problèmes de conservation des sols" a été établi en intégrant les activités complémentaires menées par les deux Centres.

Le CAR/PAP se chargera de l'impression du document en temps voulu pour la présentation finale des résultats du PAC en Egypte.

En attendant, le CAR/TDE envisage un suivi des résultats de ses interventions dans le cadre de ce PAC grâce à une éventuelle prorogation de sa mission en Egypte ou à des missions similaires dans d'autres pays méditerranéens ayant des besoins analogues. Le CAR/TDE a conçu et réalisé une nouvelle affiche présentant les finalités et les phases de travail menées à bien.

6. Le rapport final du Plan Bleu a été établi. Un expert international et quatre experts locaux ont pris part à ce travail. Après un bon démarrage avec une participation et des résultats encourageants, la finalisation a été plutôt laborieuse, près de dix-huit mois ayant été perdus à relancer une équipe de "jeunes" spécialistes, si bien que l'étude a été conclue avant tout par le rapport de l'expert international.

PAC de Sfax (Tunisie)

1. Les activités que le CAR/PAP exécute actuellement dans le cadre de ce PAC comprennent:
 - le plan de gestion intégrée de la zone côtière de la région de Sfax;
 - l'étude sur la gestion des ressources en eau de la région de Sfax;
 - la mise en place d'une base de données SIG pour Sfax.
2. Une mission du CAR/PAP a eu lieu à Tunis et à Sfax du 10 au 14 mars 1997 et:
 - a) elle a examiné le calendrier du plan de GIZC de Sfax et réparti les tâches entre les membres de l'équipe locale;
 - b) elle s'est entretenue du calendrier de l'étude de gestion des ressources en eau avec l'équipe locale et lui a présenté ses observations sur les versions préliminaires des chapitres I et II;
 - c) elle s'est entretenue du calendrier de l'étude SIG et a réparti les

tâches entre les membres de l'équipe locale.

3. Des experts du PAP ont effectué une mission à Tunis et à Sfax (1er-5 juin 1997) concernant l'activité "Planification intégrée des ressources côtières". Des observations et modifications apportées aux documents sur la gestion des ressources en eau ont été exposées en détail à l'équipe d'experts tunisiens. A cette même occasion, une réunion a eu lieu avec un représentant de l'ANPE pour s'assurer que toutes les activités prévues dans le cadre du PAC de Sfax seraient achevées en temps voulu.
4. La version finale des volumes I, II et III du document "Plan de gestion des ressources en eau pour la zone côtière de Sfax" a été établie.
5. Des cartes SIG sont en préparation pour l'achèvement des documents dans le cadre de l'activité SIG du PAC de Sfax.
6. Le CAR/PAP et des experts tunisiens ont commencé à établir le Plan de gestion intégrée de la zone littorale dans le cadre du PAC de Sfax à l'occasion de la mission du Centre à Tunis et à Sfax (1er-5 juin 1997).
7. Le rapport final du Plan Bleu sera prêt en octobre 1997. Travaillant en coopération étroite avec des experts de Sfax, les experts du Plan Bleu ont, dans le cas de ce PAC plus que dans d'autres, investi une grande partie de leur temps et de leurs compétences techniques, et les outils systémiques et prospectifs y ont été appliqués de manière plus poussée. Le projet de résultats finals a été présenté et débattu à Sfax à l'hôtel Abou Nawas les 20 et 21 février 1997 avec la participation des responsables et experts locaux et nationaux concernés.

PAC Israélien

1. Les activités actuellement en cours de réalisation par le CAR/PAP au titre de ce PAC comprennent:
 - la première stratégie nationale de développement durable
 - la gestion des ressources et des risques du littoral - sédiments et falaises;
 - les instruments économiques
 - la gestion de la zone côtière.
2. Au titre de la première stratégie nationale de développement durable, le CAR/PAP a préparé les mandats et signé les contrats ci-après: responsable pour le groupe cible industriel, responsable pour le groupe cible touristique, expert environnemental sur l'industrie et experts environnementaux sur les substances dangereuses. Dans le cadre de la gestion des ressources et des risques du littoral, un contrat a été signé sur les deux activités secondaires: "gestion de la réserve en sable du littoral" et "gestion de l'instabilité des falaises". Les divers groupes cibles se sont réunis régulièrement et les résultats de ces réunions servent à l'élaboration de la stratégie.

3. Une nouvelle mission en Israël, effectuée au début mars 1997, visait à lancer les activités du CAR/TDE pour ce PAC. A cette occasion, il a été convenu avec le service de la planification du Ministère israélien de l'environnement de confier à des experts locaux l'analyse des applications des activités de télédétection déjà réalisées et en cours au niveaux national et local. Pour le renforcement des capacités, le CAR/TDE a proposé qu'un expert israélien effectue un séjour d'un ou deux mois à Palerme pour travailler au traitement des données satellitaires avec des experts du CAR/TDE. Une deuxième réunion entre le CAR/TDE et les partenaires israéliens à propos de l'exécution du projet s'est tenue à Puget-sur-Argens (France) afin d'examiner les résultats obtenus entre-temps et de planifier les prochaines étapes.
4. Dans le cadre de ce PAC, le Plan Bleu apporte son concours à deux groupes cibles (énergie et transports) pour l'élaboration de la première stratégie nationale de développement durable dans le cadre du PAC israélien. A cette fin, deux consultants nationaux ont été recrutés sur contrat par le coordonnateur national du PAC et le CAR/PAP.

PAC marocain

Un contrat a été établi et signé en décembre 1996 avec des experts marocains pour la préparation d'un rapport et d'un examen critique des activités menées récemment dans la zone d'Al-Hoceima en matière de gestion et de planification. Ce travail permettra d'identifier les lacunes et les besoins au plan local et d'établir en conséquence la teneur de l'accord de PAC.

PAC algérien

A la suite d'une mission préparatoire effectuée par le Coordonnateur du PAM et le Directeur du Plan Bleu, des contacts réguliers ont été noués avec les experts concernés du Secrétariat à l'environnement à propos des aspects techniques et financiers de l'étude de faisabilité. Finalement, le 16 avril 1997, le feu vert a été donné aux fonctionnaires de l'Environnement pour le lancement de l'étude et il est prévu que l'étude de faisabilité sera réalisée par l'ANAT et l'ISMAL en étroite coopération avec le Secrétariat à l'Environnement et le Plan Bleu. Une séance de travail a eu lieu à Alger le 26 avril 1997 avec les experts concernés. Cette étude fournira une analyse approfondie de la région choisie, avec de bonnes informations de base, et elle préparera le terrain à l'accord Algérie-PAM. Un avant-projet a été soumis en août 1997.

PAC maltais

Le Directeur adjoint du CAR/PAP a rendu visite au Point focal maltais récemment désigné (29-30 mai 1997) avec les objectifs suivants: se mettre au courant de la nouvelle organisation institutionnelle du Département de l'environnement, s'assurer de la volonté des autorités nationales de lancer le PAC, mener les activités préparatoires à la conclusion d'un accord sur l'exécution du PAC maltais et consulter les acteurs les plus importants pour la réalisation de ce PAC.

PAC libanais

1. Pour le compte de l'Unité MED/PAM, le Plan Bleu a réactivé son projet au cours d'une mission exploratoire au Liban du 8 au 11 avril 1997. Le Ministre, son conseiller et les fonctionnaires concernés ont été mis au courant des projets PAC du PAM, des concepts et des démarches qu'ils impliquent, et un vif intérêt a été témoigné à l'égard de ce projet pour la partie sud du pays.
2. Les étapes préparatoires seront prochainement définies avec le Ministère de l'environnement en vue du lancement d'un PAC libanais. En attendant, il convient de noter qu'il sera nécessaire de revoir les études et programmes concernés, de définir une valeur ajoutée, d'aider les agents du Ministère à choisir une région côtière appropriée et de désigner le ou les consultants qui seront chargés de l'étude de faisabilité. Eu égard aux effectifs du Ministère (nombre et compétences techniques), la désignation d'un coordonnateur national pour l'ensemble du projet PAC/étude de gestion intégrée de la zone côtière qui serait basé au Ministère pour s'occuper de la formation sur le tas des agents concernés pourrait être une option judicieuse pour tous les partenaires.

PAC Slovène

1. Lors de leur réunion extraordinaire (Montpellier, 1er-4 juillet 1996), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont approuvé le lancement d'un projet PAC en Slovénie, conformément à la procédure appliquée par le Secrétariat pour les projets PAC et compte tenu des résultats de l'évaluation du PAC.
2. Le Secrétariat a noué des contacts avec les autorités slovènes et il a été informé que le projet PHARE de l'UE sur la zone littorale était en cours de finalisation. Ce projet devrait déboucher au début 1998 sur des recommandations concrètes qui serviront de base au futur PAC/PAM en Slovénie.

ii) Conservation de la nature, des paysages et des sites

a) Aires spécialement protégées

Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP)

I. Collecte des données et évaluation périodique de la situation

Activité: Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires des espèces et des sites d'un intérêt particulier

1. Suite à une recommandation de la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes l'invitant à "aider les Etats à dresser l'inventaire des éléments constitutifs du patrimoine naturel marin et côtier à titre de première mesure sur la voie de l'élaboration de stratégies nationales de conservation de la biodiversité", le CAR/ASP a amorcé plusieurs activités préparatoires. Elles comprennent:

- i) l'établissement d'un rapport d'évaluation sur l'existence et l'état des inventaires nationaux pertinents;
- ii) le recensement des capacités disponibles aux niveaux des pays et de la région et qui permettraient de dresser les inventaires;
- iii) l'élaboration de critères communs pour l'établissement des inventaires qui seraient soumis aux Parties contractantes pour approbation et adoption (voir ci-dessus).

Un contrat d'assistance à la réalisation des activités sus-mentionnées a été défini avec le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature. Des questionnaires ont été mis au point et adressés aux Points focaux pour les ASP et à d'autres institutions/organisations dans le but de recueillir des informations relatives aux activités i) et ii). Les principaux résultats de ces activités consisteront en deux rapports consacrés respectivement aux inventaires existants et aux capacités institutionnelles disponibles, lesquels rapports seront présentés à la prochaine réunion des Parties contractantes (novembre 1997).

En ce qui concerne la troisième activité, il est prévu d'élaborer les critères lors d'un processus en trois temps:

- élaboration d'un projet de critères communs par un groupe de travail ad hoc comprenant des représentants d'organisations compétentes, intergouvernementales et non gouvernementales;
- révision du projet de critères communs lors d'une réunion d'experts représentant les Parties contractantes à la Convention de Barcelone;
- adoption officielle des critères par les Parties contractantes lors de leur prochaine réunion (novembre 1997).

Une réunion du groupe de travail ad hoc s'est tenue à Tunis les 6 et 7 mars 1997, et elle a permis de définir le projet de critères et de fournir une orientation pour la poursuite de leur élaboration, laquelle est actuellement en cours. Le groupe comprenait des représentants du Conseil de l'Europe (Secrétariat de la Convention de Berne), du Centre européen d'information pour la conservation de la nature (ETC/NC), de l'UICN, du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (CMSCN), du WWF et du CAR/ASP. Les conclusions du groupe ont constitué la base de travail de la réunion d'experts sur les critères pour l'établissement d'inventaires d'éléments de la diversité biologique dans la région méditerranéenne, qui s'est tenue à Athènes du 8 au 10 septembre 1997. Les critères finalisés par la réunion seront soumis à la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, 17-21 novembre 1997) pour examen et adoption.

II. Mesures juridiques (Protocole ASP)

Activité: Assistance aux pays dans leur législation relative aux aires spécialement protégées et à la conservation des espèces

2. Le CAR/ASP réalise actuellement une étude comparative entre le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Barcelone 1995) et la Convention sur la diversité biologique (Rio de Janeiro, 1992). Il est prévu que l'étude portera aussi brièvement sur d'autres traités internationaux applicables à la Méditerranée. L'étude a pour buts essentiels:
 - i) d'aider les Parties à s'acquitter, selon une démarche cohérente et intégrée, de leurs obligations découlant de divers instruments internationaux;
 - ii) de jeter les bases à l'instauration de liens opérationnels entre les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée. Il est prévu que l'étude sera présentée à la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes.

III. Planification et gestion

Activité: Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

3. Dans le cadre d'un programme coordonné de marquage de tortues marines, le CAR/ASP s'emploie actuellement à produire un matériel d'information et de sensibilisation. La conception et la réalisation d'une affiche et d'un dépliant sont en bonne voie. Il est prévu que ce matériel sera établi dans un premier temps en deux langues (anglais et français ou arabe) et qu'il sera prêt à être distribué aux groupes participants d'ici la fin de 1997. Il est également prévu d'établir une version croate du dépliant.
4. Le CAR/ASP a fourni un concours technique et financier au Ministère tunisien de l'environnement et de l'aménagement du territoire pour la mise en place d'une station saisonnière de surveillance de l'activité de nidification de la tortue *Caretta caretta* sur les îles Kuriat. Des chercheurs, des étudiants et des volontaires ont participé à ce projet qui a duré deux mois (du 15 juin au 15 août 1997).

Activité: Mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

5. Le CAR/ASP organise actuellement, en collaboration avec le Département des pêches de Chypre et la Société chypriote pour la flore et la faune sauvages (CWS), une enquête sur le terrain le long des côtes de Chypre en vue d'évaluer la présence d'une colonie de phoques moines résidents et d'habitats propres à l'espèce. A cet effet, des contrats ont été conclus avec la CWS et la Société hellénique pour l'étude et la protection du phoque moine (Mom-HSSPMS). La mission sur le terrain a été effectuée

en mai 1997 et elle a permis d'identifier les habitats propres à l'espèce dans la zone étudiée et de relever des indices de sa présence.

Activité: Assistance aux pays dans le choix, la création et la gestion d'aires spécialement protégées de valeur écologique

6. Les études effectuées dans le cadre du PAC de Fuka-Matrouh ont permis de désigner la zone de Ras El Hekma comme un site d'une grande valeur naturelle où l'on pourrait créer une aire spécialement protégée marine et côtière. Le CAR/ASP appuie la préparation d'une étude de faisabilité à cet effet, comportant la compilation des données existantes sur la zone et une visite sur place. Le consultant chargé de la préparation de l'étude a effectué une mission sur le site. Son rapport a été adressé au CAR/ASP et sera soumis à la prochaine réunion de présentation des résultats du projet PAC de Fuka-Matrouh.

Activité: Assistance aux pays pour une meilleure gestion des ASP

7. Le CAR/ASP se livre actuellement à une évaluation de la gestion des aires protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne qui vise avant tout à déceler les lacunes et les besoins au niveau national et au niveau de chaque site. Cette activité prévoit d'emblée la définition d'une méthode standard à appliquer pour l'évaluation. Une première version de la méthode a été établie. Pour obtenir les données nécessaires à l'évaluation, deux types de questionnaires ont été mis au point sur la base de la méthode, autrement dit au niveau national et au niveau de chaque site. Ils ont été adressés aux Points focaux pour les ASP. Les réponses reçues sont en cours de traitement.

IV. Echange de données d'expérience et renforcement des capacités nationales

Activité: Sessions de formation sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel commun

8. Le CAR/ASP organise un atelier de formation à la gestion de l'accès du public aux ASP. L'atelier se tiendra à la Station biologique de la Tour du Valat (France), et il est organisé en collaboration avec l'Atelier technique des espaces naturels, la Station biologique de la Tour du Valat et le Parc national de Port-Cros.
9. Le CAR/ASP a parrainé la participation de trois stagiaires du Liban, de la Tunisie et de Medasset à deux sessions de formation à la conservation des tortues marines qui se sont déroulées à la station de Lara (Chypre) du 24 juillet au 4 août et 4 au 14 août 1997.

VI. Autres activités

10. Dans le cadre général des activités du Centre, les experts du CAR/ASP ont pris part aux autres réunions ou séminaires ci-après:

- réunion du Conseil consultatif régional de l'UICN (Asie occidentale/centrale et Afrique du Nord) (Le Caire, 7-8 juin 1997);
- réunion des Points focaux nationaux du PAM (Athènes, Grèce, 7-9 juillet 1997).

iii) Evaluation, prévention et élimination de la pollution

a) Activités MED POL

1. La réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL s'est tenue à Delphes du 20 au 23 mai 1997 (UNEP(OCA)/MED WG.127/6). Les coordonnateurs ont examiné un certain nombre de documents de travail établis par le Secrétariat et présentant les lignes d'action de MED POL - Phase III pour l'évaluation et la maîtrise de la pollution, avec les mécanismes de mise en oeuvre et de coordination correspondants. La réunion a notamment examiné, remanié et approuvé un document opérationnel pour la surveillance continue des tendances, un document opérationnel pour la surveillance continue de la conformité ainsi que les axes de travail prioritaires concernant la mise en oeuvre du Protocole "tellurique". Enfin, la réunion a examiné et approuvé de nouveaux dispositifs d'assistance directe aux activités de surveillance continue et de recherche.
2. Dans le cadre du volet "évaluation de la pollution" de MED POL - Phase III, le Secrétariat s'est employé à compiler un projet de document opérationnel sur la surveillance continue des tendances de la pollution. Plusieurs contacts ont été noués avec des scientifiques de la région ou d'ailleurs et une réunion consultative restreinte s'est tenue à Athènes les 10 et 11 avril 1997 pour proposer un programme qui tiendrait compte des enseignements tirés d'autres programmes tout en prenant en considération les besoins propres à la région. Le projet de document opérationnel sur la surveillance continue des tendances a été présenté à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL qui s'est tenue à Delphes, du 20 au 23 mai 1997, et où il a été remanié et approuvé.
3. Dans le cadre du volet "maîtrise de la pollution" du MED POL, le Secrétariat, avec le concours d'experts de la région, s'est employé à compiler un projet de document opérationnel sur la surveillance continue de la conformité. Le document a été présenté à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL qui s'est tenue à Delphes du 20 au 23 mai 1997, où il a été remanié et approuvé.
4. Conformément aux décisions de la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL qui s'est tenue à Delphes du 20 au 23 mai 1997 (UNEP(OCA)/MED WG.127/6), des dispositions ont été prises pour amorcer la formulation de programmes nationaux de renforcement des capacités qui pourraient servir de base à la mise en oeuvre de MED POL-Phase III et à l'octroi d'une aide directe.

5. Lors de leur réunion à Delphes, les coordonnateurs nationaux sont convenus que, pour tirer un meilleur parti des fonds restreints disponibles, le programme d'assistance devrait viser principalement chaque année un nombre limité de pays pour que puissent ainsi en bénéficier ceux qui en ont le plus besoin sur une période de 4 à 5 ans. Toutefois, l'assistance de base sous forme de participation à des exercices d'interétalonnage, de conception d'une surveillance judicieuse des tendances et de la conformité et d'analyse des résultats, devrait continuer à être octroyée chaque année à tous les pays. En conséquence, en septembre 1997, des fonds ayant été libérés, sept pays ont été sélectionnés pour la formulation d'un programme détaillé de renforcement des capacités qui servira de base à l'octroi d'une assistance directe en fonction des crédits disponibles. D'autres pays seront sélectionnés en 1998. Les coordonnateurs nationaux de l'Albanie, de l'Algérie, de l'Égypte, de la Libye, du Maroc, de la Tunisie et de la Turquie ont donc été contactés et invités à communiquer une liste de laboratoires désignés pour participer au programme MED POL - Phase III en précisant les types d'analyse qu'ils étaient en mesure de réaliser, les instruments utilisés, les scientifiques concernés et leur aptitude à participer au programme de recherche.
6. Au titre du suivi de cette activité, des experts se rendront prochainement dans les pays sélectionnés en 1997 et, en concertation étroite avec les coordonnateurs et scientifiques nationaux, prépareront des programmes détaillés de renforcement des capacités en vue de leur éventuelle participation à tous les aspects de MED POL - Phase III. Les concours financiers seront fournis en fonction des besoins et des crédits disponibles. La même procédure sera suivie en 1998 pour d'autres pays, ce qui permettra au Secrétariat de se forger une vision claire des capacités des pays participants pour un programme MED POL qui est dorénavant davantage ciblé.
7. Le programme d'assurance qualité des données s'est poursuivi sous la coordination du Laboratoire MEL/AIEA de Monaco. Il a comporté des visites aux laboratoires et la distribution de matériaux de référence et de normes d'étalonnage. Le poste d'ingénieur d'entretien étant venu à échéance en juillet 1997 et n'ayant pas été reconduit, le MEL/AIEA, chargé de la coordination technique des services d'entretien des instruments depuis 1975, a rédigé un rapport détaillé sur les options s'offrant pour que les instruments utilisés dans la région pour les analyses MED POL continuent d'être performants. Le rapport sera distribué aux coordonnateurs nationaux afin qu'ils formulent des observations et se prononcent sur l'éventuelle suite à y donner.
8. Une réunion d'experts a été organisée à Malte du 29 septembre au 1er octobre 1997 pour examiner le programme MED POL de biosurveillance. Les experts ont examiné les résultats du projet pilote de biosurveillance de 1996 et sont convenus d'un ensemble commun de biomarqueurs et d'espèces. Ils ont aussi examiné un projet de manuel sur les techniques recommandées pour la surveillance des effets biologiques. Ils ont recommandé que cette nouvelle activité soit pleinement soutenue étant donné que la biosurveillance fournit des données fondamentales utiles à l'évaluation des risques et à un dispositif d'alerte avancée pour permettre

la formulation à temps de stratégies gouvernementales visant à prévenir des atteintes irréversibles des écosystèmes côtiers méditerranéens et de la santé humaine.

9. Des bourses visant à permettre aux coopérants au MED POL de prendre part à des cours de formation, réunions, ateliers et séminaires liés à la mise en oeuvre du programme et d'y présenter leurs travaux, ont continué à être octroyées. De janvier 1996 à septembre 1997, 64 scientifiques de 15 pays ont bénéficié d'allocations de voyage ou de cours de formation dans le cadre du MED POL.

Projet FEM

10. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Protocole tellurique, l'Unité de coordination a soumis au secrétariat du FEM, en 1996, une proposition visant à obtenir une subvention "Bloc B" du Mécanisme d'élaboration de projets (MEP) pour la formulation d'un "Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution résultant d'activités menées à terre". La proposition a été acceptée avec une enveloppe de 340.000 dollars E.U. et les activités ont démarré en 1997.
11. Les activités comprenaient la formulation d'un Programme d'actions stratégiques chiffré et ciblé ainsi que des Lignes directrices pour l'élaboration de plans d'action nationaux sur la base d'un Bilan diagnostique transfrontière et d'un Rapport sur les "points chauds" de pollution identifiés par pays. Les activités comportaient également la préparation d'un "Portefeuille d'investissement" pour financer d'éventuelles interventions visant à résoudre des problèmes de portée transfrontière, ce portefeuille devant être examiné par une conférence de donateurs qui envisagerait la possibilité de lancer un projet complet en 1998. Le MED POL a été chargé de la coordination d'ensemble du projet, et il a été demandé à l'OMS d'assumer, au plan technique, l'élaboration du Rapport sur les "points chauds" de pollution.
12. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Protocole "tellurique" une réunion a eu lieu à Ischia (Italie), du 15 au 18 juin 1997, afin d'examiner un Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (UNEP(OCA)/MED WG. 130/8). La réunion, convoquée dans le cadre du projet financé en majeure partie par la subvention "Bloc B" du MEP/FEM, a soigneusement examiné la première version du Programme ainsi qu'un Bilan diagnostique transfrontière et un Rapport sur les "points chauds" de pollution prioritaires. Elle a fourni au Secrétariat des indications précises pour l'établissement des nouvelles versions de ces documents.
13. Une deuxième réunion d'experts désignés par les gouvernements était, au moment de la rédaction du présent rapport, sur le point de se tenir à Athènes - du 13 au 16 octobre 1997 - pour examiner le nouveau projet de Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre en vue de son approbation et de sa transmission ultérieure aux Parties contractantes pour adoption. Si le Programme d'actions stratégiques est adopté par les Parties contractantes, il servira de base à une proposition de projet plus vaste qui

sera examinée en liaison avec une conférence de donateurs. Le nouveau projet FEM aura pour finalité le financement éventuel d'activités spécifiques du Programme - en rapport avec des problèmes et des questions d'une portée régionale transfrontière -, ce qui pourrait préparer le terrain à la mise en oeuvre intégrale du Programme d'actions stratégiques.

14. Pour remédier aux lacunes et problèmes majeurs qui sont apparus lors de la collecte des informations nécessaires à l'établissement du Bilan diagnostique transfrontière et du Rapport sur les "points chauds" de pollution prioritaires, l'OMS procède actuellement à l'organisation d'un atelier à l'intention de formateurs d'exploitants de stations d'épuration qui aura lieu à Athènes à la fin de 1997.
15. Le Secrétariat estime que les produits de cette activité contribueront grandement à la mise en oeuvre du Protocole et constitueront une assise solide aux futures activités requises par les dispositions du Protocole.
16. En ce qui concerne la mise en oeuvre du Protocole "Immersion", des dispositions ont été prises pour la tenue à Malte, en décembre 1997, de la deuxième réunion d'experts désignés par les gouvernements pour finaliser et approuver des lignes directrices concernant la gestion des matériaux de dragage. Cette réunion devrait constituer le suivi de la première réunion organisée sur ce sujet à Valence (Espagne) en mai 1996 (UNEP(OCA)/MED WG.114/4). Les lignes directrices, si elles sont approuvées par les experts désignés par les gouvernements, seront transmises aux Parties contractantes pour adoption.
17. Des dispositions ont été prises pour recruter en 1997 un expert qui sera chargé de conseiller le Secrétariat sur les premières mesures à prendre pour aider les pays dans la future mise en oeuvre du Protocole "déchets dangereux" en vue d'accélérer ses procédures d'application après son entrée en vigueur.

b) Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

1. Depuis la réunion extraordinaire des Parties contractantes qui s'est tenue à Montpellier en juillet 1996, et conformément à la stratégie adoptée en 1989 et au programme approuvé par la réunion ordinaire des Parties contractantes en juillet 1995, le REMPEC a mené des activités visant à améliorer et à renforcer le système régional de coopération et d'assistance mutuelle en cas de situation d'urgence et à accroître les niveaux de préparation et d'intervention pour faire face aux accidents de pollution marine dans les divers Etats riverains. Au cours de la période considérée, les activités et le volume de travail du Centre ont continué à croître alors que, dans le même temps, ses conditions de fonctionnement, qui s'étaient sérieusement dégradées les années passées, ne se sont pas améliorées. En octobre 1996, les correspondants du REMPEC ont tenu leur réunion bisannuelle où, conformément au mandat qui leur avait été assigné par la réunion extraordinaire des Parties contractantes tenue à Montpellier, la question de la coopération régionale dans le contexte

nouveau du PAM II a fait l'objet d'un examen approfondi et où des propositions à soumettre à la prochaine réunion des Parties contractantes ont été établies.

1. PRINCIPALES ACTIVITES MENEES AU COURS DE LA PERIODE CONSIDEREE

2. Le REMPEC a centré l'essentiel de ses activités sur:

- la formation
- le renforcement des capacités
- l'assistance dans les situations d'urgence

Formation

3. En coopération avec l'industrie chimique italienne (ENICHEM), le Centre organise actuellement un cours de formation régional spécialisé sur la prévention, la préparation et l'intervention en cas d'accidents mettant en jeu des substances dangereuses et nocives transportées en vrac, qui se déroulera du 24 au 29 novembre 1997 à Porto Marghera, Venise, au Centre de formation de l'ENICHEM. Le REMPEC a également dirigé des cours/ateliers de formation nationaux dans les Etats côtiers de Libye et de Croatie, en mai et juin 1997 respectivement.

Renforcement des capacités

4. Le Centre accorde la priorité à la mise en place de systèmes nationaux de préparation et d'intervention, et à l'adoption de plans d'urgence sous-régionaux. Ces domaines sont ceux que privilégie le REMPEC pour ses actions présentes et futures.

a) Assistance à la mise en place de systèmes nationaux de préparation et d'intervention

5. Les activités du Centre dans ce domaine se sont concentrées dans les Etats côtiers ci-après: Albanie, Liban, Libye et Syrie. Ces Etats procèdent actuellement à la mise en place de leurs propres systèmes nationaux.

6. Le Directeur et l'expert technique du Centre se sont rendus en Libye en mai 1997 pour y discuter, avec des responsables libyens (pouvoirs publics et compagnies pétrolières), du développement d'un système national de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle. Au cours de la même mission, un cours de formation à l'intention des responsables des opérations sur place a été organisé.

b) Etablissement de cartes de sensibilité

7. Dans le cadre du PAC de Sfax (Tunisie), un projet d'établissement de cartes de sensibilité de la région de Sfax a démarré en mars 1996. Ce projet est mené en coopération avec l'Ecole des Mines de Paris, l'IFREMER, le CEDRE et l'Ecole nationale d'ingénieurs de Sfax.

8. Le projet en est désormais à sa phase finale. Les prochaines échéances seront: validation en mai, installation à l'ENIS (Sfax) en octobre, et formation en décembre. Les résultats de ce projet sont dus au degré élevé de coordination entre les divers partenaires qui y prennent part ainsi qu'au concours de diverses administrations ou institutions tunisiennes qui ont communiqué les données requises.
 9. Le Centre se propose de promouvoir, au titre d'autres projets qu'il mènera dans la région méditerranéenne, le concept et la méthodologie de l'établissement de cartes de sensibilité mises au point dans le cadre de ce projet pilote. Il compte aussi élargir le partenariat en vue d'utiliser un groupe d'experts qui associeront leurs compétences en matière d'établissement de plans d'urgence, d'océanographie physique, de télédétection, de gestion des données numériques/géo-référencées et de SIG.
- c) Préparation et intervention d'urgence en cas d'accidents maritimes mettant en jeu des substances dangereuses dans des zones portuaires**
10. En réponse à des demandes de la Turquie et du Maroc, le REMPEC a préparé deux projets pilotes:
 - i) l'un porte sur une étude d'évaluation des risques et du renforcement correspondant des capacités de préparation et d'intervention pour le port de Mersin, en Turquie;
 - ii) l'autre porte sur l'élaboration d'un plan d'urgence pour le port de Tanger, au Maroc (qui devrait faire l'objet d'un réexamen, compte tenu des changements affectant ce port).
 11. Le REMPEC s'emploie actuellement, de concert avec les autorités helléniques, à préparer un projet pilote sur l'analyse des risques concernant les installations portuaires de stockage et de distribution. Ce projet porte sur un terminal de chlorure de vinyl monomère du port de Thessalonique.
 12. Suite à une réunion qui s'est tenue en Slovénie en juin 1997, le REMPEC a préparé une proposition de projet sur "L'évaluation du rôle et le renforcement des capacités associées pour la préparation et l'intervention en cas d'accidents mettant en jeu des produits chimiques liquides en vrac dans le port de Koper" (Slovénie). Ce projet devrait être prochainement finalisé.
 13. Ces projets seront financés par des crédits extérieurs au Fonds d'affectation spéciale. Le REMPEC coopère, à ce sujet, avec le Bureau Industrie et Environnement du PNUE dans le cadre de son programme APELL.

d) Assistance à la conclusion d'accords opérationnels bilatéraux ou multilatéraux (plans d'urgence sous-régionaux)

14. La première activité organisée dans le cadre de ce projet a été la première réunion du Comité directeur des parties au Plan d'urgence sous-régional (Chypre, Egypte et Israël) qui s'est tenue à Chypre les 24 et 25 mars 1997.

Le Comité directeur a approuvé la réalisation en 1997 des activités suivantes au titre de ce projet:

- trois cours de formation nationaux sur les techniques de nettoyage des rivages (septembre-octobre 1997);
 - un cours de formation sous-régional à l'utilisation de la modélisation des déversements accidentels d'hydrocarbures dans la gestion des situations critiques;
 - une réunion des autorités nationales opérationnelles chargées de la mise en oeuvre du plan d'urgence sous-régional (décembre 1997 en Egypte);
 - la première phase de trois missions de consultant sur la cartographie des zones sensibles, la modélisation des déversements accidentels et les communications, respectivement (a démarré en juin 1997).
15. Des discussions et travaux préparatoires sont toujours en cours touchant l'élaboration d'un projet devant conduire à la mise en place d'un Système sous-régional de lutte contre les accidents majeurs de pollution marine en Adriatique Nord (Croatie, Italie et Slovénie).
16. Une réunion du Comité directeur sur la gestion de la pollution par les hydrocarbures dans le projet concernant la rive sud de la mer Méditerranée (Algérie/Egypte/Libye/Maroc/Tunisie) a eu lieu dans locaux du PAM à Athènes en juillet 1997. Le REMPEC a été invité à participer à la réunion qui a décidé que le Centre devrait être membre du Comité directeur en vue d'assurer une coordination complète entre le projet FEM et le programme du PAM.

Assistance en cas de situation critique

17. Aucun accident important n'est survenu en Méditerranée au cours de la période considérée. Cependant quelques incidents maritimes se sont produits et, dans certains cas, le REMPEC a été sollicité par l'Etat concerné de fournir des renseignements et des conseils.
18. Les autorités françaises ont organisé les 16 et 17 septembre 1997, au large de Toulon, en coopération avec la compagnie pétrolière Total, un important exercice d'intervention contre la pollution (ANTIPOL 97). Des observateurs des pays de l'ouest de la Méditerranée y avaient été invités par l'entremise du REMPEC. Plusieurs pays ont envoyé des observateurs à l'exercice. L'exercice s'est déroulé avec succès. Les communications

et l'assistance internationales ont été testées. Le PLAN RAMOGE a été activé avec des résultats satisfaisants.

II. LE FONCTIONNEMENT DU REMPEC

19. L'aptitude du Centre à remplir son rôle et à s'acquitter de ses fonctions dépend dans une large mesure de ses ressources et de ses conditions de travail. L'élargissement du mandat du Centre intervenue ces dernières années, entraînant de nouvelles responsabilités, s'est traduit par un accroissement en chaîne de ses activités alors que, dans le même temps, il ne lui était pas alloué de ressources supplémentaires. Les conditions de travail régnant actuellement au REMPEC compromettent le bon fonctionnement du Centre, ce qui, à son tour, pourrait remettre en cause tous les résultats positifs obtenus ainsi que les attentes qui sont celles des pays méditerranéens pour l'avenir.

Le développement des capacités du Centre à aider les Etats côtiers à se préparer et à intervenir en cas de situation critique de pollution marine

20. Pour s'acquitter correctement de ses fonctions consistant à fournir des informations et à aider les pays en cas de situation critique, le Centre a mis en place une permanence avec les moyens de communication nécessaires pour qu'elle soit opérationnelle 24 h sur 24 tout au long de l'année. Cependant, avec l'accroissement continu des activités qui entraîne une multiplication des voyages en mission, et en raison du nombre limité de ses cadres, il arrive de plus en plus souvent qu'aucun cadre ne soit présent pendant quelques jours au Centre pour assurer cette permanence.

Matériel

21. Le Centre a rénové son parc de micro-ordinateurs. Il a acheté et installé un nouveau matériel pour un système en réseau et il passe actuellement du système d'exploitation DOS au Windows. L'OMI contribue en partie à cette conversion. Toutefois, sans informaticien à demeure, cette tâche a été un lourd fardeau pour le personnel d'encadrement et il est envisagé de conclure, à l'avenir, un contrat avec un service extérieur d'exploitation qui aura fatalement des incidences financières.

Locaux

22. Lors de la réunion extraordinaire des Parties contractantes à Montpellier en juillet 1996, le représentant de Malte avait confirmé que son gouvernement prenait les dispositions nécessaires pour le relogement du REMPEC dans de nouveaux locaux. Les autorités maltaises et le Directeur du REMPEC gardent le contact à ce sujet, et le Gouvernement maltais s'emploie actuellement à reloger le Centre pour lui permettre de mieux s'acquitter de ses fonctions.

III. PRINCIPAUX RESULTATS DE LA REUNION DES CORRESPONDANTS DU REMPEC

23. A l'issue du débat général, la réunion a établi une proposition de "stratégie régionale en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires" qui est jointe à un projet de résolution destiné à être soumis, pour adoption, à la prochaine réunion des Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED WG.129/5).

Modification du Protocole "situations critiques"

24. Estimant qu'il était essentiel d'asseoir la stratégie régionale proposée sur une base juridique solide, la réunion a considéré, à l'unanimité, qu'il convenait de modifier le Protocole "situations critiques" afin d'y introduire les dispositions nécessaires à l'application de la stratégie régionale énoncée et insérée dans le projet de Résolution.
25. La réunion a examiné le calendrier possible de la procédure de révision une fois que les Parties contractantes l'auraient décidée à leur réunion de novembre 1997. Pour réduire les coûts, il serait préférable que l'adoption des amendements soit en rapport avec la réunion des Parties contractantes de 1999 et que celle de la nécessaire réunion d'experts le soit avec la réunion des correspondants du REMPEC de 1998, qui devrait de préférence être prévue pour le premier trimestre de l'année. Pour réduire encore plus les coûts, la France a offert de fournir gracieusement des services spécialisés. Cette offre a été acceptée par la réunion.

Programme de l'exercice biennal 1998-1999

26. La réunion des correspondants du REMPEC a approuvé la proposition de programme pour l'exercice biennal 1998-1999 dans le domaine de la préparation, de l'intervention et de la coopération en cas de pollution marine accidentelle. La proposition de programme, qui a été soumise, pour examen, à la réunion des Points focaux du PAM avant sa présentation pour adoption à la réunion des Parties contractantes, figure dans le document UNEP(OCA)/MED WG.129/4.
27. Les correspondants du REMPEC ont, lors de leur réunion, dans le domaine de la prévention, de la préparation et de l'intervention concernant la pollution marine par les navires, souligné l'importance dans leurs pays respectifs de la coopération entre le ministère chargé de l'environnement et le ministère chargé des transports. Toutes les délégations ont été d'avis que la coopération dans ce domaine entre les deux ministères était essentielle.

IV. PROJETS PROPOSES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN

28. Le Directeur du REMPEC a participé à la première réunion d'experts sur la mise en oeuvre du programme de travail continu pluriannuel organisé dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen qui s'est tenue à Chypre du 14 au 16 octobre 1996. Lors de cette réunion, des projets régionaux concernant la sécurité maritime et la prévention de la pollution ont été identifiés. Le REMPEC a présenté deux projets qui ont suscité l'intérêt des participants et il a été nommé coordonnateur de ces projets.

29. Comme en avaient convenu la réunion de Chypre puis (une semaine plus tard) la réunion des correspondants du REMPEC, le REMPEC a préparé et soumis à la DG VII de la Commission européenne deux propositions de projet:
1. Préparation et lutte contre la pollution marine accidentelle par les navires, qui comporte trois grands volets:
 - a. un programme complet de formation;
 - b. l'établissement de cartes de sensibilité pour les déversements massifs (dans certains pays);
 - c. une étude sur la capacité de sauvetage et de remorquage en région méditerranéenne qui pourrait servir dans une situation d'urgence;
 2. Installations portuaires de réception des détritux, eaux de cales et résidus huileux des navires, avec deux grands objectifs:
 - a. promouvoir, conformément à la Convention MARPOL 73/78, l'aménagement d'installations portuaires de réception pour les détritux, les eaux de cale et les résidus huileux générés par les navires, et déterminer la méthode la plus judicieuse et harmonisée d'exploitation financièrement (économiquement) viable de ces installations dans les Etats méditerranéens partenaires;
 - b. étudier (dans une perspective régionale) la question de l'élimination, du traitement et du recyclage des détritux et des résidus huileux recueillis en tenant compte d'autres enseignements dans ce domaine; des projets pilotes et de démonstration devraient être exécutés (Chypre, Tunisie).
30. Avant de soumettre ces propositions à la Commission européenne, le REMPEC avait reçu, sur sa demande, un appui écrit des ministères chargés du transport maritime et/ou des ministères chargés de l'environnement de pays non membres de l'UE participant au partenariat euro-méditerranéen, et le Directeur du REMPEC avait déjà eu plusieurs entrevues avec des autorités nationales, ainsi qu'avec la Commission européenne, pour discuter de ces projets.
31. Le projet concernant les installations de réception portuaires a été accepté. Il devrait démarrer au début 1998 et durer deux ans.
32. Les projets proposés sont conformes à la stratégie approuvée dans le cadre du PAM ainsi qu'aux divers programmes à moyen terme adoptés par les Parties contractantes. En élaborant ces projets, le REMPEC a tenu compte d'autres projets en cours d'exécution ou prévus pour éviter tout recoupement des travaux et veiller à ce que les actions se complètent. D'autre part, en établissant son programme en vue de le soumettre aux Parties contractantes, puis en le mettant en oeuvre, le

REMPEC, pour répondre aux objectifs généraux qui sont les siens, tiendra compte de ces projets et du fait que les pays méditerranéens ne participent pas tous au partenariat euro-méditerranéen.

c) **Activités de télédétection**

Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE)

I. Activités de renforcement des capacités

1. Les processus de planification et de prise de décisions en vue du développement durable dans les zones côtières de la Méditerranée s'avèrent de plus en plus et concrètement efficaces dans la mesure où ils reposent sur une information synoptique, multi-temporelle, actualisée et objective. Une proposition visant à encourager à se rencontrer les responsables de la planification d'une part, et les experts en technologies de pointe d'autre part, dans le but de renforcer l'intégration des systèmes d'information appuyés par des données de l'observation de la terre dans la prise de décisions, est actuellement en bonne voie. Des contacts ont été noués avec l'Agence égyptienne de l'environnement (EEAA), et un forum organisé conjointement par celle-ci et le CAR/TDE pourrait avoir lieu au cours du deuxième semestre 1997.

Il est prévu d'adresser cette proposition au plus grand nombre possible de pays méditerranéens, en fonction du budget dont disposera le CAR/TDE.

II. Synergies entre les sources d'information MED POL et de télédétection

2. Au début 1997, M. Civili, du MED POL, M. Barale, du Centre de recherches conjointes de la Commission européenne, et M. Raimondi et Mme Viel du CAR/TDE, ont eu une entrevue à Rome afin d'envisager l'instauration d'éventuelles synergies permettant d'appuyer le programme MED POL par des données tirées de l'observation par satellite. Ils sont finalement convenus que la possibilité de recourir à la télédétection par satellite dans le programme MED POL devait être sérieusement examinée, en vue d'une coopération opérationnelle très prochaine.

III. Collecte de fonds extérieurs

3. En janvier 1997, au terme d'environ deux mois de préparatifs, trois projets ont été soumis pour financement à la DG XII de la Commission européenne - Programme Environnement et Climat. Ces trois projets portaient sur des activités que les Parties contractantes ont recommandées au CAR/TDE et dont la réalisation est envisagée en Méditerranée. L'un des projets ci-dessus a été approuvé et financé: il s'agit du projet SEMEFOR (Surveillance environnementale satellitaire des forêts européennes).

4. Le CAR/TDE est partenaire dans une équipe internationale comprenant également des organisations et universités de Suède, Autriche et Allemagne. Le projet envisage notamment la mise en place d'une approche méthodologique visant à évaluer les phénomènes de déboisement et leurs causes dans des zones pilotes, comme l'Italie, et qui pourrait être transférée aux pays méditerranéens intéressés. Ce projet durera deux ans.
5. Trois autres projets d'une nature différente sont actuellement soumis à la CE pour financement. Ce sont: FORUM (Recherche des conditions d'utilisation de la télédétection en Méditerranée sur les questions de dégradation des sols); DISNODE (Réseau de systèmes d'information sur la désertification pour les processus opérationnels de prise de décisions); DESIMA (Appui à la décision ou gestion intégrée des zones côtières).
6. En avril 1997, une mission du CAR/TDE s'est rendue au siège de la CE, à Bruxelles, pour explorer d'autres possibilités de réunir des fonds pour des activités menées dans des domaines similaires ou différents (comme l'éducation et le renforcement des capacités), conformément aux recommandations reçues des Parties contractantes et aux priorités à court terme définies par la Commission méditerranéenne du développement durable.

IV. Stratégie euro-méditerranéenne

7. Dans le cadre du programme MEDA axé sur la coopération entre l'Europe et les pays de la rive sud de la Méditerranée, un atelier de deux jours (26-27 mai 1997) a été organisé au Caire par la Commission européenne, en coopération avec l'Agence spatiale européenne et avec l'Institut arabe de la navigation.
8. Un projet spécifique dans le domaine de l'agriculture, visant à développer un système avancé d'information pour la surveillance de l'état des cultures et la prévision des récoltes dans les pays méditerranéens a été défini et est en cours d'examen dans le cadre d'un partenariat EU-pays du sud de la Méditerranée associant également le CAR/TDE. Un projet a été établi.

d) **Activités concernant une production propre**
Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP)

I. Première réunion des Points focaux nationaux du CAR/PP

1. La première réunion des Points focaux nationaux du CAR/PP s'est tenue à Barcelone les 9 et 10 juin 1997. Les objectifs les plus importants de cette réunion, conformément aux priorités fixées par les Parties contractantes, consistaient à mettre en place un réseau de tous les points focaux nationaux et à instaurer un mécanisme de travail de ce réseau qui réponde aux circonstances, aux intérêts, aux priorités de chaque Point focal national.

2. Les Parties contractantes ci-après ont pris part à la réunion: Algérie, Chypre, Communauté européenne, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Liban, Malte, Maroc, Tunisie et Turquie, ainsi qu'un représentant de l'Unité MED. Tous les participants ont exposé la situation actuelle de l'environnement et de la production propre dans leurs pays respectifs et ils ont également fait part des exigences et des objectifs qu'ils escomptaient du réseau récemment créé.
3. Plusieurs recommandations et un programme de travail ont été élaborés au cours de la réunion en vue d'être soumis, pour approbation, à la prochaine réunion des Parties contractantes à Tunis:
 - Convoquer une série de réunions d'experts désignés par les PFN afin d'examiner soigneusement et recommander l'adoption de procédés et méthodes de production propre, tout spécialement dans les secteurs suivants (1998-1999): traitement et revêtement des surfaces; tannage des peaux et autres secteurs connexes;
 - le CAR/PP doit servir d'intermédiaire pour l'organisation, la coordination et la surveillance d'un programme de formation visant à faciliter les contacts multilatéraux régionaux et l'accès au savoir-faire, ce qui permettrait ainsi d'accélérer l'introduction des techniques et pratiques de production propre;
 - le CAR/PP doit inviter les NFP à communiquer des cas de réussite concernant l'adoption de méthodes de production propre dans la région méditerranéenne afin de les publier et les diffuser éventuellement dans les pays du bassin;
 - lancer un bulletin rendant compte du programme d'activités, des réalisations, etc. des divers PFN;
 - collaborer avec d'autres centres similaires sur les MTD et la MPE en vue d'élaborer des lignes directrices pour les secteurs sus-mentionnés;
 - convoquer tous les deux ans une réunion des PFN, à moins qu'un plus grande fréquence soit requise;
 - mettre au point un questionnaire et amorcer la collecte et la systématisation de données sur:
 - le cadre juridique et réglementaire de la production propre dans les divers pays, en vue de présenter à la réunion ordinaire des Parties contractantes de 1999 un rapport sur les perspectives et blocages de l'adoption de la production propre dans la région;
 - un inventaire des agents s'occupant de production propre dans chaque pays en précisant leurs compétences et leurs expériences dans les différents secteurs et polluants;
 - les outils et méthodes utilisés dans les divers pays

membres du PAM pour familiariser les secteurs industriels avec la production propre.

- diffuser les données recueillies et systématisées par l'entremise des PFN;
- les participants à la réunion ont en outre vivement recommandé la participation du CAR/PP aux séminaires et cours de "formation des formateurs" qui pourraient se tenir dans la région ainsi qu'aux campagnes de sensibilisation.

II. Autres activités

Bulletin du CAR/PP

4. A l'occasion de la première réunion des PFN, le Centre a présenté la publication d'un bulletin du CAR/PP exposant les objectifs et les fonctions de ce dernier et faisant connaître les concepts, les procédés et les avantages de l'adoption de la production propre. Ce bulletin doit paraître en anglais et en français et sera distribué à tous les Points focaux nationaux.

Fiches documentaires MEDCLEANER

5. La publication de fiches documentaires, dites fiches MEDCLEANER, permettra de récapituler des réussites obtenues dans la région méditerranéenne avec des exemples concrets d'entreprises ayant mis en oeuvre une prévention de la pollution. La collection des fiches documentaires sera également publiée en anglais et français et distribuée à tous les PFN.

Pénétration du secteur industriel

6. Comme les pratiques de production propre devraient être adoptées par les entreprises, il convient de créer un courant incessant de connaissances entre les organisations locales (PFN) et les secteurs industriels. Les entreprises, dont la plupart sont des PME, ont besoin de recevoir l'information disponible la plus objective et actualisée sur les possibilités qu'elles ont d'appliquer un système de gestion de l'environnement privilégiant des mesures préventives plutôt que correctrices, et les avantages qui en découleraient. C'est pourquoi il conviendrait d'examiner si les PFN sont le mécanisme le plus efficace pour diffuser les concepts, les pratiques et les techniques de prévention de la pollution dans les secteurs industriels de chaque pays ou s'il pourrait être nécessaire de nouer des relations avec des centres/institutions de chaque pays qui seraient en contact plus direct avec les entreprises, et ce en coordination avec le PFN de chaque pays.

C. INFORMATION ET PARTICIPATION

1. La bibliothèque, qui abrite et gère une collection spéciale de publications scientifiques et techniques ainsi que la collection complète des documents des réunions du PAM, a offert une assistance et des services de référence au personnel de l'Unité MED, et à des scientifiques, experts et étudiants de la communauté méditerranéenne.
2. Au cours de la période mai - septembre 1997, 32 visiteurs ont été reçus à la bibliothèque et aidés. Il a été répondu à 105 demandes adressées par courrier, représentant au total 402 rubriques. Cent vingt-neuf numéros de périodiques, 56 rapports techniques et 21 monographies ont été reçus, classés et traités.
3. Le rapport hebdomadaire sur les activités de l'Unité de coordination a, comme de coutume, été compilé et adressé par fax à Nairobi. Le développement et l'entretien de la base de données sur les documents (MEDDOC) se sont poursuivis, de même que ceux de la base de données sur les organisations non gouvernementales (ONG) et de la collection des documents de référence. Une édition mise à jour (juillet 1997) du Répertoire des ONG partenaires du PAM a été publiée.
4. Les numéros suivants de la Série des rapports techniques du PAM ont été publiés: No 115, PNUE/PB: *Méthodes et outils pour les études systémiques et prospectives en Méditerranée*. No 116, PNUE/AIEA: *Examen de la qualité des données MED POL (1994/1995), évaluation des performances analytiques des laboratoires MED POL en 1994-1995 lors des études PNUE/AIEA de performances des laboratoires pour la détermination des éléments en traces et des contaminants organiques en traces dans des échantillons de sédiments et de biotes marins*; No 117, PNUE: *Etude sur la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et le développement durable*; No 118, PNUE/OMM: *L'apport d'azote atmosphérique d'origine anthropique transféré à la mer Méditerranée par son bassin hydrographique*.
5. Ils ont été adressés à 282 particuliers et institutions figurant sur la liste des destinataires de la Série, soit un total de 846 rubriques. Trente exemplaires de chaque rapport du PAM ont été adressés au Siège du PNUE à Nairobi. Un ressortissant espagnol et deux ressortissants grecs, diplômés de l'université, ont effectué un stage à la bibliothèque en juin et juillet 1997.
6. Le numéro 33 du bulletin d'information du PAM "MEDONDES" a été publié et distribué en anglais, arabe et français. Le numéro 34 a été publié et distribué en anglais et en français. La version arabe sera prête prochainement. Il convient de noter que les maquettes de ces numéros ont été réalisées au sein de l'Unité MED par le service informatique.
7. La brochure du PAM "Le Plan d'action pour la Méditerranée: contribution au développement durable du Bassin méditerranéen" (33 pp.) a été traduite du français en anglais.
8. Aux termes de son mandat, la Commission méditerranéenne du développement durable "entretient des relations avec la Commission pour le développement durable des Nations Unies (CDD/NU). La première réunion de la CMDD (Rabat, décembre 1996) est convenue que la Commission soumettrait un bref rapport à

la cinquième réunion de la Commission des Nations Unies (New York, 8-25 avril 1997) et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale (New York, 23-27 juin 1997) pour faire part de la création de la CMDD, en l'étayant d'informations générales utiles sur la situation du développement durable dans la région méditerranéenne. La brochure intitulée "La Commission méditerranéenne du développement durable -Un outil pour une stratégie méditerranéenne et un pont régional entre les niveaux mondial et national" a été publiée en anglais et en français et a été distribuée lors des deux réunions précitées des Nations Unies.

9. La page d'accueil PAM/PNUE sur Internet a été chargée le 25 juillet 1997 et on peut y accéder par le serveur UNEP à:

URL:www.unep.org

ou directement à: www.unep.org/unep/regoffs/medu/home.htm

La page d'accueil du PAM comprend des informations sur le PAM: historique et principaux jalons; cadre juridique; nouvelles les plus récentes; glossaire et option pour la consultation de certains documents et publications du PAM. Elle est mise à jour deux fois par mois.

D. RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE

Protocole "déchets dangereux"

1. Le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole "déchets dangereux") a été approuvé par une Conférence de plénipotentiaires qui s'est tenue à Izmir (Turquie), du 30 septembre au 1er octobre 1996.
2. Au mois de septembre 1997, seize Parties contractantes avaient signé le Protocole, aucune Partie ne l'avait encore ratifié. Par conséquent, les Parties contractantes devraient accélérer le processus de ratification de cet important instrument.

Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée

3. Conformément aux dispositions du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, tel qu'adopté par la Conférence de plénipotentiaires qui s'est tenue à Barcelone les 9 et 10 juin 1995, trois annexes du Protocole ont été établies par le Secrétariat et soumises à une Réunion de plénipotentiaires (Monaco, 24 novembre 1996) pour examen.
4. La Réunion a adopté les trois annexes suivantes:
 - Annexe I: Critères communs pour le choix des aires marines et côtières protégées susceptibles d'être inscrites sur la liste des ASPIM;
 - Annexe II: Liste des espèces en danger ou menacées;
 - Annexe III: Liste des espèces dont l'exploitation est réglementée.

4. La Réunion a adopté les trois annexes suivantes:
 - Annexe I: Critères communs pour le choix des aires marines et côtières protégées susceptibles d'être inscrites sur la liste des ASPIM;
 - Annexe II: Liste des espèces en danger ou menacées;
 - Annexe III: Liste des espèces dont l'exploitation est réglementée.
5. Au mois de septembre 1997, aucune Partie contractante n'avait encore ratifié le nouveau Protocole ASP.

Responsabilité et réparation des dommages

6. En consultation avec la Croatie, la première réunion des experts juridiques et techniques désignés par les gouvernements sur le projet de procédures appropriées concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin et littoral dans la région de la mer Méditerranée s'est tenue à Brijuni, Croatie, du 23 au 25 septembre 1997. La Croatie avait accepté de fournir les ressources financières additionnelles ainsi que les installations et services de conférence.
7. Un projet de procédures concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages avait été établi par le Secrétariat pour examen par la première réunion d'experts. La réunion a soigneusement examiné le projet de texte, elle y a apporté diverses modifications et a décidé d'amorcer l'élaboration d'un projet de protocole qui tiendrait compte des éléments examinés à la réunion de Brijuni et serait soumis à une deuxième réunion d'experts en 1998.
8. Le rapport de la première réunion d'experts figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG. 117/4.

Position des instruments juridiques

9. Un document non officiel contenant les textes modifiés du Plan d'action, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, ainsi que les nouveaux Protocoles "Offshore" et "Déchets dangereux", a été publié en anglais et en français (avril 1997).
10. Au 30 septembre 1997, aucune Partie contractante n'avait ratifié l'un quelconque des nouveaux instruments juridiques approuvés par les réunions des Parties contractantes. La position, au 31 mai 1997, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles figure à l'annexe III du présent rapport.

REGIONAL TRUST FUND FOR THE PROTECTION OF THE
MEDITERRANEAN SEA AGAINST POLLUTION

Status of Contributions as at 31 August 1997

(In United States Dollars)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec. 1996	Adjustments for prior years	Pledges for 1997	Collections during 1997 for 1997 and fut. years	Collections during 1997 for prior years	Unpaid pledges for 1997 & prior years
Albania	3,084	0	3,300	0	3,084	3,300
Algeria	9,256	0	49,605	0	0	68,761
Bosnia Herzego	37,475	0	14,145	0	0	51,620
Croatia	81,953	0	45,733	0	0	127,686
Cyprus	0	0	6,601	6,601	0	0
E.C.	0	0	114,014	114,014	0	0
Egypt	0	0	23,103	22,347	0	756
France	0	0	1,731,639	1,731,639	0	0
Greece	(354,994)	0	132,485	0	0	(222,509)
Israel	0	0	69,307	69,307	0	0
Italy	3,096	0	1,430,643	1,269,615	0	144,124
Lebanon	0	0	3,300	0	0	3,300
Libyan Arab	0	0	0	0	0	0
Jamahtiriya	503,362	0	92,881	0	0	596,243
Malta	(254)	0	3,300	3,300	0	(254)
Monaco	0	0	3,300	3,276	0	24
Morocco	(50)	0	13,202	0	0	13,152
Slovenia	0	0	31,689	0	0	31,689
Spain	0	0	683,626	683,626	0	0
Syrian Arab Republic	12,336	0	13,202	0	0	25,538
Tunisia	0	0	9,901	0	0	9,901
Turkey	0	0	106,082	104,901	0	1,181
Yugoslavia	469,976	0	0	0	0	469,976
Total	765,240	0	4,580,658	4,028,626	3,084	1,314,388
Additional Cont						
E.E.C *	659,888	0	556,033	556,033	659,888	0
Spain	0	0	83,699	83,699	0	0
Host Country **	0	0	400,000	400,000	0	0
Total	1,325,128	0	5,536,691	4,964,659	662,972	1,314,388

* The E.C. requests that these funds, which are indicative estimates should be used for specific activities to be decided, and after agreement

ANNEXE II

CALENDRIER AU 30 SEPTEMBRE 1997 DES REUNIONS ORGANISEES
DANS LE CADRE DU PAM

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
	<u>1997</u>			
Regional Workshop on Application of Environmental Sound Approach to Planning and Development of Tourism	9-11 January Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	PAP-P/W.2/1
Meeting of the Steering Group for the Implementation of Mediterranean GEF Project to address Pollution from Land-based Activities	13 January Athens	UNEP-MEDU	F.S. Civili	Issued by GEF/Nairobi
Ad-hoc Consultation Meeting to review Draft Outlines of Mediterranean GEF Documents	14-16 January Athens	UNEP-MEDU	F.S. Civili	UNEP(OCA)/ MED WG.123/2
National Training Course on the Application of EIA	20-24 January Tirana	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Baric*	PAP-12/TC.7/1
MEDEXPOL 97	4-8 February Brest	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* S. Micallef*	Issued by REMPEC
First Meeting of the Bureau of MCSD	20-21 February Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason A. Hoballah*	UNEP/MCSD/ BUR/1/5
XIV Meeting of RAC Directors	3-4 March Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason I. Dharat	UNEP(OCA)/ MED WG.122/3
Working Session Hypothesis and Scenarios CAMP Sfax	6-7 March Sfax, Tunisia	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	B. Glass*	Issued by BP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Meeting of the ad hoc group on criteria for the preparation of inventories	6-7 March Tunis	SPA/RAC (UNE-MEDU)	M. Saied M. Barbieri	Issued by SPA/RAC
Ad hoc Group for the Elaboration of Draft Criteria for Inventories of Species and Sites	6-7 March Tunis	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Barbieri	Issued by SPA/RAC
Starting Session for Coastal Zone Management Plan-CAMP Sfax	10-14 March Sfax	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic*	CAMP/1997/ TU/I
Meeting of the Competent National Authorities of the Parties to the Subregional Contingency Plan (Cyprus, Egypt, Israel)	24-25 March Cyprus	REMPEC EU (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* D. Domovic*	Issued by REMPEC
Ad hoc Group on MAP/RAC Structure	26-27 March Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason I. Dharat	UNEP(OCA)/ MED WG.126/3
Consultation Meeting of Regional Experts on the Preparation of a Report on Regional "Hot Spots"	7-9 April Athens	GEF/ UNEP-MEDU	G. Kamizoulis F.S. Civili	Issued by MEDU
Consultation on Trend Monitoring	10-11 April Athens	UNEP-MEDU	G. Gabrielides*	UNEP(OCA)/ MED WG.128/3
Regional Workshop on Applied Systemic and Prospective Tools	28-29 April Algiers	BLUE PLAN (INESG, UNEP-MEDU)	A. Hoballah*	Issued by BP/RAC and INESG

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Second Meeting of Mediterranean Commission on Sustainable Development (MCSD)	6-8 May Palma de Majorca	UNEP-MEDU	L. Chabason* I. Dharat* A. Hoballah*	UNEP(OCA)/ MED WG.124/5
Meeting of the Bureau (BUR/50)	9 May Palma de Majorca	UNEP-MEDU	L. Chabason I. Dharat	UNEP/BUR/ 50/4
Expert Meeting to adopt Guidelines for Integrated Use, Development and Management of Water Resources	12-14 May Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	PAP-3/97/EM.1
National Training Course for on scene Commanders, Libya	16-21 May Libya	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* D. Momovic*	Issued by REMPEC
National Training Course for on Scene Commanders (Libya)	19-22 May Libya	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* D. Domovic*	Issued by REMPEC
Meeting of MEDPOL Coordinators	20-23 May Delphi (Greece)	UNEP-MEDU	F.S. Civili*	UNEP(OCA)/ MED WG.127/6
Research Training Cruise on Cetaceans	25 May-3 June Ioania sea	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	C. Rais	Issued by SPA/RAC
First Meeting of National Focal Points for CP/RAC	9-10 June Barcelona	CP/RAC (UNEP-MEDU)	V. Macià G. Kamizoulis*	UNEP(OCA)/ MED WG.125/8

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Meeting of Government-designated Experts to examine a Strategic Action Programme to address Pollution from Land-based Activities	15-18 June Ischia Italy	GEF/ UNEP/MEDU	F.S. Civili*	UNEP(OCA)/ MED WG.130/8
National Training Course (Croatia)	16-18 June Rijeka	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* D. Domovic*	Issued by REMPEC
Meeting of MAP National Focal Points	7-9 July Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason I. Dharat	UNEP(OCA)/ MED WG.129/6
Meeting of the Steering Committee for the Oil Pollution Management Project for the South Mediterranean Sea	22-24 July Athens	REMPEC GEF (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos*	Issued by REMPEC
Working Group on Sustainable Development Indicators	10-11 July Sophia Antipolis	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	B. Glass A. Hoballah	Issued by BP/RAC
Training Session on Turtle Conservation	24 July-4 Aug. Lara Station Cyprus	SPA/RAC CYPRUS WILDLIFE SOCIETY	M. Saied M. Barbieri	Issued by Cyprus Wildlife Society
Training Session on Turtle Conservation	4-14 August Lara Station Cyprus	SPA/RAC CYPRUS WILDLIFE SOCIETY	M. Saied M. Barbieri	Issued by Cyprus Wildlife Society
Second Meeting of the Steering Group for the GEF Mediterranean Project	8-10 Sept. Athens	UNEP-MEDU (GEF)	F.S. Civili	UNEP(OCA)/ MED WG.135/2

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible Officer	Report Status
Meeting of Experts on Criteria for the Preparation of Inventories of the Elements of Biological Diversity in the Mediterranean Region	8-10 Sept. Athens	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied* M. Barbieri*	UNEP(OCA)/ MED WG.131/4
MCSD Workshop on Management of Water Demands	12-13 Sept. Fréjus, France	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	M. Ennabli* A. Hoballah* D. Vallée*	Issued by BP/RAC
Workshop on Sustainable Management on Coastal Zones of the MCSD Working Group	21-23 Sept. Benidorm, Spain	PAP/RAC (UNEP-MEDU) ECO-MEDITER.	I. Trumbic*	Issued by PAP/RAC
National Training Course (Israel)	21-25 Sept. Israel	REMPEC (UNEP-MEDU)	D. Domovic*	Issued by REMPEC
National Training Course in Egypt	22 Sept-2 Oct. Egypt	REMPEC EU (UNEP-MEDU)	D. Domovic*	Issued by REMPEC
Regional Training Course on Mapping of Erosion Processes in Mediterranean Coastal Areas	24-27 Sept. Murcia, Spain	PAP/RAC (UNEP-MEDU) DGCONA FAO	I. Trumbic*	Issued by PAP/RAC
First Meeting of Experts on Liability and Compensation	23-25 Sept. Brijuni, Croatia	UNEP-MEDU	L. Chabason* F.S. Civili*	UNEP(OCA)/ MED WG.117/4
Meeting of Experts to review the MEDPOL Biomonitoring Programme	29 Sept.-1 Oct. Malta	UNEP-MEDU	G.Gabrielides*	UNEP(OCA)/ MED WG.132/7
National Training Course (Cyprus)	29 Sept.-3 Oct. Cyprus	REMPEC (UNEP-MEDU)	D. Domovic*	to be issued by REMPEC
National Training Course (Egypt)	5-9 October Egypt	REMPEC (UNEP-MEDU)	D. Domovic	to be issued by REMPEC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
National Training Course in Cyprus	6-10 October Cyprus	REMPEC EU (UNEP-MEDU)	D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Second Meeting of Government-designated Experts to examine a Strategic Action Programme to address Pollution from Land-based Activities	13-16 October	GEF/ UNEP-MEDU	F.S. Civili*	to be issued by MEDU
Third Meeting of Mediterranean Commission on Sustainable Development	28-30 October Sophia Antipolis	UNEP-MEDU (FRANCE)	L. Chabason* I. Dharat* A. Hoballah	to be issued by MEDU
Meeting of the Steering Committee for the Pollution Management Project for the South Mediterranean Sea	30-31 Oct. Oslo	REMPEC GEF (UNEP-MEDU)	D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Meeting of the Bureau (BUR/51)	31 October Sophia Antipolis	UNEP-MEDU (FRANCE)	L. Chabason* I. Dharat*	to be issued by MEDU
MEDEXPOL97	October Italy	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* S. Micallef*	to be issued by REMPEC
Regional Training Course on the Integrated Use, Development and Management of Water Resources	3-7 Nov. Malta	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic*	to be issued by PAP/RAC
Expert Meeting to prepare Guidelines for Coastal Urban Master Water Planning	7-8 Nov. Malta	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic*	to be issued by PAP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Maghreb Seminar on Safety and Environment in Oil Industry	10-11 Nov. Azzawija Libya	REMPEC LIBYANOIL INDUSTRY (UNEP-MEDU)	D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Tenth Ordinary Meeting of the Contracting Parties to the Barcelona Convention	18-21 Nov. Tunis	UNEP-MEDU (TUNISIA)	L. Chabason* I. Dharat*	to be issued by MEDU
MEDEXPOL97	24-29 Nov. (tentative) Porto Mangheria (Italy)	REMPEC/ ENICHEM (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* S. Micallef*	to be issued by REMPEC
National Training Course on ICAM	November (tentative) Croatia	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
National Training Courses in Cyprus, Egypt, Israel	November (tentative)	REMPEC (IMO/EU UNEP-MEDU)	D. Domovic*	to be issued by REMPEC
National Training Course on Environmental Sound Tourism Planning	November Syria (tentative)	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic*	to be issued by MEDU
Expert Meeting to prepare Guidelines on Integrated River Basin and Coastal Area Management	November (tentative) Rome	PAP/RAC (UNEP-MEDU) UNEP-WATER	I. Trumbic*	to be issued by MEDU
Final Presentation Conference for Fuka-Matrouh CAMP (closing of the project)	Nov.- Dec. Matrouh/ Alexandria (tentative)	UNEP-MEDU (EGYPT)	L. Chabason* I. Dharat* I. TRumbic*	to be issued by MEDU
Training Session on Planning and Control of Public Access to Protected Areas	8-12 December France	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	C. Rais*	to be issued by SPA/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Second Meeting on Environmental Performance Indicators	15-17 Dec. Beirut	BLUE PLAN METAP	A. Hoballah*	to be issued by BP/RAC
Meeting of the National Operational Authorities Responsible for Subregional CP (Cyprus, Egypt, Isreal)	16-17 Dec. Cairo	REMPEC (IMO/EU UNEP-MEDU)	J-C Sainlos D. Domovic	to be issued by REMPEC
Working Group on Environmental Statistics and Indicators	18-19 Dec. Beirut	BLUE PLAN UNEP/GRID	A. Hoballah* J-P Giraud*	to be issued by BP/RAC
Regional Training Workshop on application of Guidelines on Integrated Water Management (in French)	December Tunisia (tentative)	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic*	to be issued by PAP/RAC
First Meeting of Regional Experts in the Area of Olive Oil Mills and in the Area of Surface Treatment and Coating Sector	First week of December (tentative) Barcelona	CP/RAC (UNEP-MEDU)	V. Macià G. Kamizoulis*	to be issued by CP/RAC
Regional Workshop on the Evaluation of ICZM Initiatives in the Mediterranean	December Izmir (tentative)	METAP/UNEP-MEDU/ PAP/RAC	L. Chabason* I. Trumbic* M. Hatziolos	to be issued by MEDU and METAP
Meeting of Experts on MPLs in sea Food	December Athens (tentative)	UNEP-MEDU (WHO, FAO)	G. Gabrielides G. Kamizoulis	to be issued by MEDU
Meeting of Experts on Caulerpa	December Athens (tentative)	UNEP-MEDU	G. Gabrielides	to be issued by MEDU

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
XV Meeting of RAC Directors	December Athens (tentative)	UNEP-MEDU RACs	L. Chabason	to be issued by MEDU
Subregional Training Course	December Alexandria	REMPEC (IMO/EU UNEP-MEDU)	D. Domovic	to be issued by REMPEC
Presentation Meeting for Sfax CAMP	December Sfax (Tunisia)	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied*	to be issued by SPA/RAC
Subregional Training Course	December (tentative)	REMPEC (IMO/EU UNEP-MEDU)	D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Donor's Conference on the Implementation of National Action Plans to address Pollution from Land-based Activities	December Athens (tentative)	GEF/ UNEP-MEDU	F.S. Civili	to be issued by MEDU
Meeting of the National Operational Authorities responsible for Subregional CP (Cyprus, Egypt, Israel)	December (tentative)	REMPEC (IMO/EU UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Seminars Syria	second half 97 Syria	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* D. Domovic*	to be issued by REMPEC
National Training Course	second half 97	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* D. Domovic*	to be issued by REMPEC

POSITION DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION
DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION ET A SES DES PROTOCOLES
(30 septembre 1997)

	Convention ¹⁾		Dumping ²⁾		Emergency ³⁾		Land-based Sources ⁴⁾		Specially Prot. Areas ⁵⁾		Offshore ⁶⁾		Hazardous Wastes ⁷⁾	
	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification
Albania	-	30.5.90/AD	-	30.5.90/AD	-	30.5.90/AD	-	30.5.90/AD	-	30.5.90/AD	-	-	-	-
Algeria	-	16.2.81/AD	-	16.3.81/AD	-	16.3.81/AD	-	2.5.83/AD	-	16.5.85/AD	-	-	01.10.96	-
Bosnia & Herzvina	-	1.3.92/SUC	-	1.3.92/SUC	-	1.3.92/SUC	-	22.10.94/SUC	-	22.10.94/SUC	-	-	-	-
Croatia	-	8.10.91/SUC	-	8.10.91/SUC	-	8.10.91/SUC	-	12.6.92/SUC	-	12.6.92/SUC	-	14.10.94	-	-
Cyprus	16.2.76	19.11.79/R	16.2.76	19.11.79/R	16.2.76	19.11.79/R	17.5.80	28.6.88/R	-	28.6.88/AD	-	14.10.94	-	-
European Community	13.9.76	16.3.78/AP	13.9.76	16.3.78/AP	13.9.76	12.8.81/AP	17.5.80	7.10.83/AP	30.3.83	30.6.84/AP	-	-	-	-
Egypt	16.2.76	24.8.78/AP	16.2.76	24.8.78/AP	16.2.76	24.8.78/AD	-	18.5.83/AD	16.2.83	8.7.83/R	-	-	01.10.96	-
France	16.2.76	11.3.78/AP	16.2.76	11.3.78/AP	16.2.76	11.3.78/AP	17.5.80	13.7.82/AP	3.4.82	2.9.86/AP	-	-	-	-
Greece	16.2.76	3.1.79/R	11.2.77	3.1.79/R	16.2.76	3.1.79/R	17.5.80	26.1.87/R	3.4.82	26.1.87/R	-	14.10.94	-	01.10.96
Israel	16.2.76	3.3.78/R	16.2.76	1.3.84/R	16.2.76	3.3.78/R	17.5.80	21.2.91/R	3.4.82	28.10.87/R	-	14.10.94	-	-
Italy	16.2.76	3.2.79/R	16.2.76	3.2.79/R	16.2.76	3.2.79/R	17.5.80	4.7.85/R	3.4.82	4.7.85/R	-	14.10.94	-	01.10.96
Lebanon	16.2.76	8.11.77/AD	16.2.76	8.11.77/AD	16.2.76	8.11.77/AD	17.5.80	27.12.94/R	-	27.12.94/AD	-	-	-	-
Libya	31.1.77	31.1.79/R	31.1.77	31.1.79/R	31.1.77	31.1.79/R	17.5.80	6.6.89/AP	-	6.6.89/AD	-	-	01.10.96	-
Malta	16.2.76	30.12.77/R	16.2.76	30.12.77/R	16.2.76	30.12.77/R	17.5.80	2.3.89/R	3.4.82	11.1.89/R	-	14.10.94	-	-
Monaco	16.2.76	20.9.77/R	16.2.76	20.9.77/R	16.2.76	20.9.77/R	17.5.80	12.1.83/R	3.4.82	29.5.89/R	-	14.10.94	-	01.10.96
Morocco	16.2.76	15.1.80/R	16.2.76	15.1.80/R	16.2.76	15.1.80/R	17.5.80	9.2.87/R	2.4.83	22.6.90/R	-	-	-	01.10.96
Slovenia	-	15.3.94/AD	-	15.3.94/AD	-	15.3.94/AD	-	16.9.93/AD	-	16.9.93/AD	-	10.10.95	-	-
Spain	16.2.76	17.12.76/R	16.2.76	17.12.76/R	16.2.76	17.12.76/R	17.5.80	6.6.84/R	3.4.82	22.12.87/R	-	14.10.94	-	01.10.96
Syria	-	26.12.78/AD	-	26.12.78/AD	-	26.12.78/AD	-	1.12.93/AD	-	11.9.92/AD	-	20.09.95	-	-
Tunisia	25.5.76	30.7.77/R	25.5.76	30.7.77/R	25.5.76	30.7.77/R	17.5.80	29.10.81/R	3.4.82	26.5.83/R	-	14.10.94	-	01.10.96
Turkey	16.2.76	6.4.81/R	16.2.76	6.4.81/R	16.2.76	6.4.81/R	-	21.2.83/AD	-	6.11.86/AD	-	-	-	01.10.96

Ratification: R Adhesion: AD Approbation: AP Succession: SUC

- 1/ Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution
Adoptée (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur: 12 février 1978
- 2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs
Adopté (Barcelone): 16 février 1976
Entré en vigueur: 12 février 1978
- 3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles
Adopté (Barcelone): 16 février 1976
Entré en vigueur: 12 février 1978
- 4/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique
Adopté (Athènes): 17 mai 1980
Entré en vigueur: 17 juin 1983
- 5/ Protocole relatif aux autres spécialement protégées de la mer Méditerranée
Adopté (Genève): 3 avril 1982
Entré en vigueur: 23 mars 1986
- 6/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du Plateau continental,
du fond de la mer et de son sous-sol
Adopté (Madrid): 14 octobre 1994
Entré en vigueur: 14 octobre 1994
- 7/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la zone de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination
Adopté (Izmir): 1 octobre 1996
Entré en vigueur: 1 octobre 1996